

États financiers consolidés intermédiaires de

**ARTIS REAL ESTATE
INVESTMENT TRUST**

(auparavant Westfield Real Estate Investment Trust)

Trimestres terminés les 31 mars 2007 et 2006

(non vérifié)

ARTIS REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

(auparavant Westfield Real Estate Investment Trust)

Bilans consolidés intermédiaires
(en milliers de dollars)

	31 mars 2007 (non vérifié)	31 décembre 2006
ACTIF		
Immeubles productifs de revenu (note 4)	562 299 \$	388 845 \$
Autres actifs (note 5)	83 998	70 348
Frais de financement reportés, déduction faite de l'amortissement cumulé de néant (871 \$ en 2006)	—	4 057
Acomptes sur des immeubles productifs de revenu (note 6)	9 295	10 343
Charges payées d'avance	843	812
Loyers et autres débiteurs	3 761	2 956
Encaisse détenue en fiducie	—	327
Trésorerie et équivalents de trésorerie	31 398	15 252
	691 594 \$	492 940 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX PORTEURS DE PARTS		
Passif		
Emprunts hypothécaires et autres emprunts à payer (note 7)	376 498 \$	272 341 \$
Débetures convertibles (note 8)	38 177	40 503
Passifs incorporels (note 9)	26 613	13 341
Dépôts de garantie et loyers payés d'avance	2 331	1 402
Créditeurs et autres passifs (note 10)	9 258	7 233
	452 877	334 820
Participation sans contrôle (note 11)	10 322	10 368
Capitaux propres attribuables aux porteurs de parts		
Apports de capital (note 12 b))	253 793	165 288
Surplus d'apport (note 12 c))	843	649
Composante capitaux propres des débetures convertibles (note 8)	11 548	11 659
Déficit	(37 789)	(29 844)
	228 395	147 752
Contrepartie conditionnelle (note 18)		
Événements postérieurs à la date du bilan (note 19)		
	691 594 \$	492 940 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires.

ARTIS REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

(auparavant Westfield Real Estate Investment Trust)

États consolidés des résultats et du déficit intermédiaires
Trimestres terminés les 31 mars 2007 et 2006 (non vérifié)

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

	2007	2006
Produits	17 609 \$	9 357 \$
Charges d'exploitation des immeubles	5 980	3 617
	11 629	5 740
Intérêts	5 406	2 906
	6 223	2 834
Charges		
Siège social	1 098	451
Amortissement	7 782	4 833
	8 880	5 284
Perte avant l'élément suivant	(2 657)	(2 450)
Gain sur la cession d'un immeuble productif de revenu (note 3)	–	941
Perte de la période	(2 657)	(1 509)
Déficit au début de la période présenté antérieurement	(29 844)	(5 991)
Adoption de nouvelles conventions comptables (note 2 b))	(289)	–
	(30 133)	(5 991)
	(32 790)	(7 500)
Distributions (note 13)	(4 999)	(2 427)
Déficit à la fin de la période	(37 789)\$	(9 927)\$
Perte par part, de base et diluée	(0,14)\$	(0,17)\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires.

ARTIS REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

(auparavant Westfield Real Estate Investment Trust)

États consolidés des capitaux propres intermédiaires
Trimestre terminé le 31 mars 2007 (non vérifié)

(en milliers de dollars)

	Nombre de parts	Apports de capital des parts	Composante capitaux propres des déventures convertibles	Perte nette cumulative	Distributions cumulatives	Surplus d'apport	Total
Capitaux propres attribuables aux porteurs de parts au 31 décembre 2005	7 959 814	70 151 \$	5 025 \$	(2 661)\$	(3 330)\$	176 \$	69 361 \$
Émission de parts	6 731 463	89 236	–	–	–	473	–
Émission de déventures convertibles	–	–	7 590	–	–	–	–
Conversion de déventures convertibles	527 984	5 901	(956)	–	–	–	–
Perte de l'exercice	–	–	–	(11 153)	–	–	–
Distributions au cours de l'exercice	–	–	–	–	(12 700)	–	–
Capitaux propres attribuables aux porteurs de parts au 31 décembre 2006	15 219 261	165 288	11 659	(13 814)	(16 030)	649	147 752
Adoption de nouvelles conventions comptables (note 2 b))	–	–	–	(289)	–	–	–
Émission de parts	5 810 366	87 914	–	–	–	194	–
Conversion de déventures convertibles	46 913	591	(111)	–	–	–	–
Perte de la période	–	–	–	(2 657)	–	–	–
Distributions au cours de la période	–	–	–	–	(4 999)	–	–
Capitaux propres attribuables aux porteurs de parts au 31 mars 2007	21 076 540	253 793 \$	11 548 \$	(16 760)\$	(21 029)\$	843 \$	228 395 \$

ARTIS REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

(auparavant Westfield Real Estate Investment Trust)

États consolidés des flux de trésorerie intermédiaires
Trimestres terminés les 31 mars 2007 et 2006 (non vérifié)

(en milliers de dollars)

	2007	2006
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Perte de la période	(2 657) \$	(1 509) \$
Ajustements pour les éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement		
Immeubles productifs de revenu	3 260	1 806
Matériel de bureau	1	1
Loyers supérieurs aux loyers économiques	47	54
Contrats de location existants acquis	4 348	2 871
Relations clients	6	6
Frais de financement reportés	–	134
Loyers inférieurs aux loyers économiques	(1 122)	(530)
Mesures incitatives à la prise de bail et frais de location	146	16
Emprunts hypothécaires supérieurs aux emprunts hypothécaires du marché	(28)	(9)
Accroissement de la composante passif des débetures convertibles	457	197
Ajustement des loyers selon la méthode linéaire	(250)	(165)
Gain sur la cession d'un immeuble productif de revenu	–	(941)
Charge de rémunération à base de parts	194	40
Amortissement des frais de financement reportés, y compris les intérêts	49	–
	4 451	1 971
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 14)	2 377	(2 951)
	6 828	(980)
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immeubles productifs de revenu, déduction faite de la dette connexe (note 3)	(72 443)	(25 814)
Cession d'un immeuble productif de revenu, déduction faite des emprunts hypothécaires et des coûts (note 3)	–	2 141
Ajouts aux immeubles productifs de revenu	(311)	7
Achat de matériel de bureau	(3)	(2)
Ajouts aux mesures incitatives à la prise de bail et aux frais de location	(652)	(239)
Variation des acomptes sur des immeubles productifs de revenu	1 157	(175)
	(72 252)	(24 082)
Activités de financement		
Émission de parts de la FPI, déduction faite des frais d'émission	87 915	50 396
Distributions versées sur les parts de la FPI	(4 999)	(2 427)
Distributions versées sur des parts de catégorie B, imputées à la participation sans contrôle (note 11)	(46)	–
Remboursements sur le capital d'emprunts hypothécaires et d'autres emprunts	(1 300)	(807)
Frais de financement reportés	–	(274)
	81 570	46 888
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	16 146	21 826
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	15 252	9 927
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	31 398 \$	31 753 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts payés, déduction faite des intérêts reçus	3 776 \$	2 586 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires.

ARTIS REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

(auparavant Westfield Real Estate Investment Trust)

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires
Trimestres terminés les 31 mars 2007 et 2006 (non vérifié)

(en milliers de dollars, sauf les parts et les montants par part)

1. Entreprise

Artis Real Estate Investment Trust (la « FPI »), auparavant Westfield Real Estate Investment Trust, est une fiducie de placement immobilier à capital variable non constituée en société (note 12) établie en vertu des lois de la province du Manitoba et régie par ces lois. La FPI a été créée aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 8 novembre 2004, modifiée et mise à jour en date du 31 octobre 2006 (la « déclaration de fiducie »). La FPI a pour fins de détenir, de gérer, de louer et (le cas échéant) de mettre en valeur des immeubles de bureaux et de commerces de détail ainsi que des immeubles industriels au Canada, et ce, directement ou indirectement.

Aux termes de la déclaration de fiducie, la FPI doit verser des distributions en espèces mensuelles à ses porteurs de parts. Les distributions effectuées chaque année correspondent au moins au plus élevé des montants suivants : i) le pourcentage du bénéfice distribuable pour l'exercice établi dans une politique des fiduciaires (actuellement un montant correspondant à 1,05 \$ par part) et ii) le montant du bénéfice net et des gains en capital nets réalisés pour l'exercice qui sont nécessaires pour s'assurer que la FPI ne sera pas assujettie à l'impôt conformément aux conditions de la déclaration de fiducie.

2. Principales conventions comptables

a) Règles de présentation

Les états financiers intermédiaires ne comprennent pas l'ensemble des renseignements à fournir à tous les égards importants conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») canadiens pour les états financiers annuels. Les présents états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés de la FPI Artis au 31 décembre 2006 et pour l'exercice terminé à cette date.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ont été dressés selon les mêmes conventions comptables et les mêmes méthodes d'application que celles utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2006, sauf en ce qui concerne les modifications décrites ci-après.

b) Modifications de conventions comptables

Au 1^{er} janvier 2007, la FPI a adopté les recommandations de trois chapitres du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA)*, soit le chapitre 3855, *Instruments financiers — comptabilisation et évaluation*, le chapitre 3865, *Couvertures*, et le chapitre 1530, *Résultat étendu*. Conformément aux dispositions transitoires de ces trois nouvelles normes, les résultats des périodes antérieures n'ont pas été retraités et l'incidence de l'adoption des normes a été comptabilisée à titre d'ajustement du solde d'ouverture du déficit consolidé présenté dans les capitaux propres attribuables aux porteurs de parts.

ARTIS REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

(auparavant Westfield Real Estate Investment Trust)

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires
Trimestres terminés les 31 mars 2007 et 2006 (non vérifié)

(en milliers de dollars, sauf les parts et les montants par part)

2. Principales conventions comptables (suite)

b) Modifications de conventions comptables (suite)

i) Instruments financiers — comptabilisation et évaluation

Cette norme fournit des directives à l'égard de la constatation des instruments financiers et des dérivés non financiers dans les bilans consolidés. Cette norme précise également la façon dont les gains et les pertes sur les instruments financiers doivent être présentés. Initialement, tous les actifs et les passifs financiers doivent être inscrits à la juste valeur dans les bilans consolidés. Leur évaluation ultérieure dépend du classement de chacun des actifs et des passifs financiers. Aux termes de cette norme, tous les instruments financiers sont classés comme étant soit a) détenus jusqu'à leur échéance, b) des prêts et des créances, c) détenus à des fins de transaction, d) disponibles à la vente ou e) d'autres passifs financiers. Les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes sont constatés dans le bénéfice net. Les instruments financiers classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement. Les instruments financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur, et les gains et les pertes non réalisés sont constatés dans le résultat étendu.

Au moment de l'adoption de cette nouvelle norme, la FPI a désigné sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ainsi que son encaisse détenue en fiducie comme étant détenus à des fins de transaction, ses loyers et autres débiteurs comme étant des prêts et des créances, et ses emprunts hypothécaires et autres emprunts à payer, ses débentures convertibles, ses dépôts de garantie ainsi que ses créditeurs et autres passifs comme étant d'autres passifs financiers. La FPI ne détient pas d'instruments qui sont classés comme étant disponibles à la vente ou détenus jusqu'à leur échéance.

Les coûts de transaction qui sont directement imputables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs ou de passifs financiers sont comptabilisés comme faisant partie de la valeur comptable des actifs ou des passifs en question au moment où ils sont engagés, puis ils sont amortis sur la durée de vie prévue des instruments financiers selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le mode de comptabilisation de tous les instruments dérivés, y compris les dérivés intégrés, dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu tient compte de la juste valeur, à l'exception des contrats d'achat ou de vente d'éléments non financiers, ce dernier engagement n'étant pas comptabilisé comme un dérivé.

ARTIS REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

(auparavant Westfield Real Estate Investment Trust)

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires
Trimestres terminés les 31 mars 2007 et 2006 (non vérifié)

(en milliers de dollars, sauf les parts et les montants par part)

2. Principales conventions comptables (suite)

b) Modifications de conventions comptables (suite)

ii) Résultat étendu

Cette norme exige qu'une nouvelle composante des capitaux propres attribuables aux porteurs de parts, le résultat étendu, soit présentée dans les états financiers consolidés de la FPI. En outre, la norme exige la présentation d'un état du résultat étendu. Les principales composantes de l'état du résultat étendu comprendraient, notamment, les gains et les pertes non réalisés sur les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente, les gains et les pertes reportés découlant du règlement d'opérations de couverture de flux de trésorerie antérieures ainsi que les variations de la juste valeur de la partie efficace des instruments de couverture de flux de trésorerie.

Étant donné qu'il n'existe aucun écart à l'heure actuelle entre la perte nette et le résultat étendu, ni entre le déficit présenté dans les capitaux propres attribuables aux porteurs de parts et le « cumul des autres éléments du résultat étendu », ce nouvel état n'a pas été présenté dans les présents états financiers consolidés intermédiaires.

iii) Couvertures

Dans le cas d'une couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé désigné comme couverture sont comptabilisées dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu et ce, dans le même poste que les variations de la juste valeur de l'élément couvert relativement au risque couvert. Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur de l'instrument dérivé est constatée dans les « autres éléments du résultat étendu » et ce, jusqu'à ce que l'actif ou le passif couvert influe sur les résultats. Ce dernier cas échéant, les montants imputés au cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu. Toute variation de la juste valeur liée à la partie inefficace d'une couverture de flux de trésorerie est comptabilisée immédiatement dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu.

Ces modifications de conventions comptables ont entraîné un changement de méthode d'amortissement des frais de financement reportés, de la méthode linéaire à la méthode du taux d'intérêt effectif, ce qui a augmenté le solde d'ouverture du déficit et de l'amortissement cumulé de 289 \$. Cela a aussi entraîné le reclassement du montant net des frais de financement reportés en regard des contrats hôtes connexes dans la composante passif du bilan consolidé.

ARTIS REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

(auparavant Westfield Real Estate Investment Trust)

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires
Trimestres terminés les 31 mars 2007 et 2006 (non vérifié)

(en milliers de dollars, sauf les parts et les montants par part)

3. Acquisitions et cession d'immeubles productifs de revenu

Acquisitions

Au cours du premier trimestre de 2007, la FPI a acquis les immeubles suivants :

<i>Immeuble</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Date d'acquisition</i>	<i>Type d'immeuble</i>
CDI College Building	280 Main Street, Winnipeg, MB	13 janvier 2007	Bureaux
Keewatin Distribution Centre	959 - 989 Keewatin Street, Winnipeg, MB	31 janvier 2007	Immeuble industriel
Clareview Town Centre	50 th Street et 137 th Avenue, Edmonton, AB	1 ^{er} février 2007	Commerces de détail
Centre 70 ¹⁾	7015 Macleod Tr. SW et 555 - 69 th St. SW, Calgary, AB	28 février 2007	Bureaux
Honeywell Building	2840 - 2 nd Avenue SE, Calgary, AB	28 février 2007	Immeuble industriel
Millennium Centre	4909 - 49 th St. et 4902 - 48 th St., Red Deer, AB	28 février 2007	Bureaux
Bower Centre	2319 Taylor Dr. et 2310 Gaetz Ave., Red Deer, AB	1 ^{er} mars 2007	Immeuble industriel
Britannia Building ²⁾	703 - 6 th Avenue SW, Calgary, AB	31 mars 2007	Bureaux
Sierra Place ²⁾	706 - 7 th Avenue SW, Calgary, AB	31 mars 2007	Bureaux

1) La FPI a acquis une participation indivise de 85 % dans l'immeuble Centre 70.

2) Les immeubles Britannia Building et Sierra Place ont été acquis conjointement sous le nom Dome Britannia Portfolio.

Ces acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, et les résultats de leur exploitation ont été inclus dans les comptes de la FPI à compter de leur date d'acquisition respective.

Au cours du premier trimestre de 2006, la FPI a acquis les immeubles suivants :

<i>Immeuble</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Date d'acquisition</i>	<i>Type d'immeuble</i>
Northwest Centre	4500 et 4520 - 16 th Ave. NW, Calgary, AB	28 février 2006	Bureaux
Southwood Corner	10233 Elbow Drive, Calgary, AB	31 mars 2006	Commerces de détail
Circle 8	3120, 3124, 3126, 3134 - 8 th St. E, Saskatoon, SK	31 mars 2006	Commerces de détail
Reenders Square	3 - 11 Reenders Drive, Winnipeg, MB	31 mars 2006	Commerces de détail

Ces acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, et les résultats de leur exploitation ont été inclus dans les comptes de la FPI à compter de la date d'acquisition.

ARTIS REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

(auparavant Westfield Real Estate Investment Trust)

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires
Trimestres terminés les 31 mars 2007 et 2006 (non vérifié)

(en milliers de dollars, sauf les parts et les montants par part)

3. Acquisitions et cessions d'immeubles productifs de revenu (suite)

Acquisitions (suite)

L'actif net acquis, y compris les frais d'acquisition, s'est établi comme suit :

	Trimestres terminés les	
	31 mars 2007	31 mars 2006
Terrains	33 994 \$	19 105 \$
Bâtiments	132 946	37 281
Parcs de stationnement	3 388	1 000
Améliorations locatives	6 075	3 278
Contrats de location existants acquis	17 118	13 222
Loyers supérieurs aux loyers économiques	106	7
Loyers inférieurs aux loyers économiques	(14 394)	(2 179)
Dette à long terme, y compris les emprunts hypothécaires supérieurs aux emprunts hypothécaires du marché acquis	(106 790)	(45 900)
Contrepartie en espèces	72 443 \$	25 814 \$
Frais d'acquisition inclus dans les montants qui précèdent	3 147 \$	2 284 \$

Cession

Au cours du premier trimestre de 2006, la FPI a cédé l'immeuble suivant :

<i>Immeuble</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Date de cession</i>	<i>Type d'immeuble</i>
Edgemont Mall	34 Edgedale Drive NW, Calgary, AB	12 janvier 2006	Commerces de détail

Le produit de la vente d'Edgemont Mall, déduction faite des frais, s'est établi à 5 117 \$. La contrepartie reçue s'est composée de la prise en charge de l'emprunt hypothécaire existant d'un montant de 2 976 \$ et d'une somme de 2 141 \$ en espèces. Les actifs, les actifs incorporels et les passifs rattachés à cet immeuble ont été sortis des comptes et un gain de 941 \$ sur la cession de l'immeuble a été comptabilisé.

ARTIS REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

(auparavant Westfield Real Estate Investment Trust)

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires
Trimestres terminés les 31 mars 2007 et 2006 (non vérifié)

(en milliers de dollars, sauf les parts et les montants par part)

4. Immeubles productifs de revenu

	31 mars 2007 (non vérifié)		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	142 060 \$	– \$	142 060 \$
Bâtiments et améliorations aux bâtiments	381 150	7 458	373 692
Droits de tenure à bail	8 015	337	7 678
Améliorations locatives	32 300	7 044	25 256
Parcs de stationnement	11 408	476	10 932
Immeubles en cours d'aménagement	2 681	–	2 681
	577 614 \$	15 315 \$	562 299 \$

	31 décembre 2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	108 066 \$	– \$	108 066 \$
Bâtiments et améliorations aux bâtiments	247 942	5 708	242 234
Droits de tenure à bail	8 015	286	7 729
Améliorations locatives	26 225	5 694	20 531
Parcs de stationnement	8 020	367	7 653
Immeubles en cours d'aménagement	2 632	–	2 632
	400 900 \$	12 055 \$	388 845 \$

5. Autres actifs

	31 mars 2007 (non vérifié)		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Contrats de location existants acquis	100 017 \$	21 837 \$	78 180 \$
Loyers supérieurs aux loyers économiques	1 285	330	955
Relations clients	115	60	55
Mesures incitatives à la prise de bail et frais de location	4 313	401	3 912
Charges d'exploitation recouvrables reportées	875	–	875
Matériel de bureau	27	6	21
	106 632 \$	22 634 \$	83 998 \$

ARTIS REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

(auparavant Westfield Real Estate Investment Trust)

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires
Trimestres terminés les 31 mars 2007 et 2006 (non vérifié)

(en milliers de dollars, sauf les parts et les montants par part)

5. Autres actifs (suite)

	31 décembre 2006		Valeur comptable nette
	Coût	Amortissement cumulé	
Contrats de location existants acquis	82 898 \$	17 489 \$	65 409 \$
Loyers supérieurs aux loyers économiques	1 179	283	896
Relations clients	115	54	61
Mesures incitatives à la prise de bail et frais de location	3 661	255	3 406
Charges d'exploitation recouvrables reportées	557	–	557
Matériel de bureau	24	5	19
	88 434 \$	18 086 \$	70 348 \$

6. Acomptes sur des immeubles productifs de revenu

	31 mars 2007 (non vérifié)	31 décembre 2006
Acomptes sur un immeuble productif de revenu (note 11)		
Solde au début de la période	7 743 \$	– \$
Acompte initial	–	7 800
Loyers de l'immeuble	(300)	(200)
Frais engagés	100	–
Distributions sur 543 781 parts de catégorie B d'AX L.P.	143	143
	7 686	7 743
Acomptes sur d'autres immeubles productifs de revenu	1 609	2 600
	9 295 \$	10 343 \$

7. Emprunts hypothécaires et autres emprunts à payer

La quasi-totalité des actifs de la FPI ont été donnés en garantie aux termes de conventions hypothécaires et d'autres accords de garantie. Les emprunts hypothécaires et autres emprunts portent intérêt à des taux fixes et, au 31 mars 2007, leur taux d'intérêt effectif moyen pondéré était de 5,51 % et leur taux nominal moyen pondéré, de 5,32 % (taux nominal et taux effectif de 5,27 % en 2006). Les dates d'échéance de ces emprunts s'échelonnent du 15 décembre 2007 au 1^{er} avril 2017.

ARTIS REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

(auparavant Westfield Real Estate Investment Trust)

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires
Trimestres terminés les 31 mars 2007 et 2006 (non vérifié)

(en milliers de dollars, sauf les parts et les montants par part)

7. Emprunts hypothécaires et autres emprunts à payer (suite)

Le tableau suivant présente les paiements devant être effectués sur le capital des emprunts hypothécaires et des autres emprunts :

2008	10 677 \$
2009	16 766
2010	17 560
2011	88 267
2012	35 380
2013 et par la suite	208 569
	<hr/> 377 219
Ajustements relatifs aux emprunts hypothécaires supérieurs aux emprunts hypothécaires du marché	584
Frais de financement reportés, déduction faite de l'amortissement cumulé de 253 \$	(1 305)
	<hr/> 376 498 \$

8. Débentures convertibles

Le tableau suivant présente des renseignements sur les débentures convertibles de la FPI en circulation au 31 mars 2007 et au 31 décembre 2006 :

Émission de débentures convertibles	Débentures rachetables convertibles de série A	Débentures rachetables convertibles de série B	Débentures rachetables convertibles de série C	2007 (non vérifié)	2006
Date d'émission	4 août 2005	9 novembre 2005	4 mai 2006		
Taux d'intérêt	7,75 %	7,5 %	6,25 %		
Valeur nominale	9 595 \$	10 862 \$	30 000 \$	50 457 \$	51 047 \$
Composante					
capitaux propres	1 811	2 147	7 590	11 548	11 659
Composante passif	7 784	8 715	22 410	38 909	39 388
Variation au 31 mars 2007 et au 31 décembre 2006	38	(117)	(653)	(732)	1 115
Valeur comptable au 31 mars 2007 et au 31 décembre 2006	7 822 \$	8 598 \$	21 757 \$	38 177 \$	40 503 \$

ARTIS REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

(auparavant Westfield Real Estate Investment Trust)

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires
Trimestres terminés les 31 mars 2007 et 2006 (non vérifié)

(en milliers de dollars, sauf les parts et les montants par part)

8. Débentures convertibles (suite)

L'accroissement de la valeur comptable de la composante passif des débentures pour le trimestre terminé le 31 mars 2007 a été de 457 \$ (197 \$ en 2006).

9. Passifs incorporels

	31 mars 2007 (non vérifié)		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Loyers inférieurs aux loyers économiques	31 695 \$	5 082 \$	26 613 \$

	31 décembre 2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Loyers inférieurs aux loyers économiques	17 302 \$	3 961 \$	13 341 \$

10. Crédoeurs et autres passifs

	31 mars 2007 (non vérifié)	31 décembre 2006
Créditeurs et charges à payer	7 368 \$	5 727 \$
Distributions à payer (note 13)	1 890	1 506
	9 258 \$	7 233 \$

ARTIS REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

(auparavant Westfield Real Estate Investment Trust)

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires
Trimestres terminés les 31 mars 2007 et 2006 (non vérifié)

(en milliers de dollars, sauf les parts et les montants par part)

11. Participation sans contrôle

La participation sans contrôle correspond aux capitaux propres se rapportant aux parts de catégorie B d'une filiale, AX L.P. (« AXLP »). Cette participation sans contrôle a été comptabilisée conformément au CPN-151, *Titres échangeables émis par des filiales de fiducies de revenu*. Les comptes d'AXLP sont consolidés dans les présents états financiers consolidés. Les parts de catégorie B d'AXLP sont échangeables au gré du porteur contre des parts de la FPI, à raison de une pour une uniquement, et elles peuvent être cédées à des tiers sous réserve du consentement de la FPI.

Les porteurs de parts de catégorie B d'AXLP ont le droit de recevoir des distributions dont le montant par part est égal aux distributions par part versées aux porteurs de parts de la FPI.

Avec prise d'effet le 31 octobre 2006, la FPI a conclu une convention d'achat-vente avec un tiers, aux termes de laquelle le vendeur aménagera un immeuble de bureaux de catégorie A à Calgary, en Alberta. À l'achèvement (prévu pour novembre 2008), la FPI achètera cet immeuble productif de revenu selon une formule préétablie énoncée dans la convention. Aux termes de la convention, la FPI a versé 7 800 \$ à titre de paiement provisoire sur le prix d'achat de cet immeuble productif de revenu et elle a comptabilisé ce montant dans les acomptes sur des immeubles productifs de revenu. En contrepartie, la FPI a émis 543 781 parts de catégorie B d'AXLP au prix de 14,34 \$ la part, ainsi qu'un nombre équivalent de parts à droit de vote spécial. Les parts de catégorie B ont été émises au vendeur sous réserve des restrictions de négociation établies dans la convention d'achat-vente. Le prix d'achat global estimatif de l'immeuble productif de revenu est de 90 000 \$. Aux termes de la convention, la FPI touche un loyer mensuel de 100 \$ sur l'immeuble, versé par le vendeur, le montant total à percevoir pour la durée de la construction de l'immeuble productif de revenu se chiffrant à 2 400 \$. Les distributions versées au vendeur sur les parts de catégorie B sont déduites du loyer et le montant résiduel, s'il y a lieu, est comptabilisé en tant que réduction de l'acompte sur l'immeuble productif de revenu.

En date du 30 novembre 2006, la FPI a acquis, par le truchement d'AXLP, une participation indivise de 50 % dans certains terrains situés à Calgary, en Alberta. AXLP a conclu une convention de copropriété avec le vendeur à l'égard d'une participation de 50 % dans un immeuble de bureaux de catégorie A et de l'aménagement de celui-ci. Tant la FPI que le vendeur ont cédé leur participation de 50 % dans les terrains à la coentreprise. La construction devrait commencer au cours de la première moitié de 2007 et prendre fin en 2009. Afin de faciliter l'aménagement de l'immeuble productif de revenu, la FPI peut consentir un financement secondaire d'un montant maximal de 6 500 \$ à la coentreprise, à un taux d'intérêt annuel de 10 %. À titre de paiement pour sa participation dans les terrains, AXLP a émis 177 566 parts de catégorie B au prix de 14,71 \$ la part, soit une contrepartie globale de 2 612 \$. La FPI a également émis un nombre égal de parts avec droit de vote spécial.

ARTIS REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

(auparavant Westfield Real Estate Investment Trust)

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires
Trimestres terminés les 31 mars 2007 et 2006 (non vérifié)

(en milliers de dollars, sauf les parts et les montants par part)

11. Participation sans contrôle (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements sur la participation sans contrôle :

Émission de 543 781 parts de catégorie B d'AXLP le 31 octobre 2006	7 800 \$
Émission de 177 566 parts de catégorie B d'AXLP le 30 novembre 2006	2 612
Frais liés à l'émission des parts de catégorie B d'AXLP	(13)
Distributions sur 177 566 parts de catégorie B d'AXLP	(31)
Solde au 31 décembre 2006	10 368
Distributions sur 177 566 parts de catégorie B d'AXLP	(46)
Solde au 31 mars 2007	10 322 \$

12. Apports de capital

a) Autorisé

Avec prise d'effet le 31 octobre 2006, la FPI a achevé sa conversion en une fiducie de fonds commun de placement à « capital variable » en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Aux termes de la déclaration de fiducie modifiée et mise à jour, la FPI peut émettre un nombre illimité de parts, lesquelles représentent chacune un intérêt bénéficiaire indivis fractionnaire égal dans toutes les distributions de la FPI ainsi que dans l'actif net de celle-ci advenant sa dissolution ou sa liquidation. Les parts sont regroupées en une seule catégorie et sont assorties de droits et de privilèges égaux. Les parts peuvent être rachetées en tout temps au gré du porteur au prix établi dans la déclaration de fiducie modifiée et mise à jour, et les rachats en espèces effectués par la FPI au cours d'un mois donné ne peuvent dépasser 30 \$. Les rachats dépassant ce montant seront réglés au moyen de la distribution de billets de la FPI ou d'une filiale en propriété exclusive de la FPI.

Aux termes de la déclaration de fiducie modifiée et mise à jour, la FPI peut également émettre des parts à droit de vote spécial d'une même catégorie, lesquelles sont des parts à droit de vote non participantes de la FPI émises aux porteurs de titres échangeables contre des parts de la FPI (note 11). Les parts à droit de vote spécial sont annulées suivant l'émission de parts de la FPI au moment de l'exercice, de la conversion ou de l'annulation de ces titres échangeables.

En date du 1^{er} février 2006, la FPI a consolidé ses parts à raison de 15 pour une. Toutes les informations sur les parts ou par part sont présentées sur une base consolidée.

ARTIS REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

(auparavant Westfield Real Estate Investment Trust)

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires
Trimestres terminés les 31 mars 2007 et 2006 (non vérifié)

(en milliers de dollars, sauf les parts et les montants par part)

12. Apports de capital (suite)

b) Émis et en circulation

Parts déclarées après la consolidation	Nombre de parts	Montant
Solde au 31 décembre 2005	7 959 814	70 151 \$
Appels publics à l'épargne, déduction faite des frais d'émission de 5 624 \$	6 657 138	88 693
Conversion de débentures convertibles d'une valeur de 875 \$	145 833	921
Conversion de débentures convertibles de série A	382 151	4 980
Options exercées	69 000	469
Régime de réinvestissement des distributions (« RRD »)	4 264	59
Parts émises à titre de rémunération des fiduciaires	1 066	15
Fractions de parts éliminées à la consolidation	(5)	–
Solde au 31 décembre 2006	15 219 261	165 288
Appel public à l'épargne, déduction faite des frais d'émission de 4 179 \$	5 807 500	87 870
Conversion de débentures convertibles de série A	46 913	591
Régime de réinvestissement des distributions (« RRD »)	2 866	44
Solde au 31 mars 2007	21 076 540	253 793 \$

Au 31 mars 2007, il y avait 721 347 parts à droit de vote spécial émises et en circulation (note 11). Aucune valeur n'est assignée à ces parts à droit de vote spécial.

Le 27 juin 2006, Westfield a fait l'annonce de son nouveau régime de réinvestissement des distributions (« RRD »). Aux termes du RRD, les porteurs de parts peuvent maintenant choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs distributions mensuelles régulières en parts de la FPI supplémentaires.

ARTIS REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

(auparavant Westfield Real Estate Investment Trust)

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires
Trimestres terminés les 31 mars 2007 et 2006 (non vérifié)

(en milliers de dollars, sauf les parts et les montants par part)

12. Apports de capital (suite)

c) Surplus d'apport

	31 mars 2007 (non vérifié)	31 décembre 2006
Solde au début de la période	649 \$	176 \$
Charge de rémunération à base de parts	194	502
Valeur des options exercées	–	(29)
Solde à la fin de la période	843 \$	649 \$

Le surplus d'apport découle de la comptabilisation des options octroyées aux termes du régime d'options sur parts à leur juste valeur (se reporter à la note 12 d)). La juste valeur des options est inscrite au surplus d'apport à mesure que les droits visant ces options sont acquis. Au moment de l'exercice, le produit reçu ainsi que tout solde comptabilisé auparavant au surplus d'apport sont portés au crédit des apports en capital.

d) Options sur parts

La FPI a un régime d'options sur parts qui est géré par son conseil des fiduciaires, aux termes duquel des options sur parts sont octroyées à titre de rémunération aux fiduciaires, aux dirigeants, aux salariés de l'entreprise de gestion et aux consultants. Le nombre total de parts réservées aux fins d'émission dans le cadre de l'exercice d'options ne doit pas dépasser 5 % des parts en circulation.

ARTIS REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

(auparavant Westfield Real Estate Investment Trust)

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires
Trimestres terminés les 31 mars 2007 et 2006 (non vérifié)

(en milliers de dollars, sauf les parts et les montants par part)

12. Apports de capital (suite)

d) Options sur parts (suite)

Le tableau suivant présente un sommaire des options sur parts de la FPI :

	2007		2006	
	Nombre de parts	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de parts	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au début de la période	729 393	13,20 \$	348 393	10,29 \$
Octroyées	293 000	15,85	–	–
Exercées	(10 000)	14,40	–	–
Solde à la fin de la période	1 012 393	13,96 \$	348 393	10,29 \$
Options exerçables à la fin de la période	249 348		135 098	
Juste valeur moyenne pondérée par part des options octroyées au cours de la période		2,51 \$		– \$

Le tableau suivant présente les options en cours au 31 mars 2007 :

Fourchette des prix d'exercice	Nombre d'options en cours	Durée		Nombre d'options exerçables
		contractuelle résiduelle	Prix d'exercice moyen pondéré des options en cours	
11,25 \$	279 393	3,75 ans	11,25 \$	66 098
14,40 \$	440 000	4,5 ans	14,40 \$	110 000
15,85 \$	293 000	4,75 ans	15,85 \$	73 250
	1 012 393		13,96 \$	249 348

ARTIS REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

(auparavant Westfield Real Estate Investment Trust)

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires
Trimestres terminés les 31 mars 2007 et 2006 (non vérifié)

(en milliers de dollars, sauf les parts et les montants par part)

12. Apports de capital (suite)

d) Options sur parts (suite)

La charge de rémunération liée aux options sur parts octroyées aux termes du régime d'options sur parts au cours du trimestre terminé le 31 mars 2007 s'est chiffrée à 194 \$ (40 \$ en 2006). Le solde du surplus d'apport au 31 mars 2007 se rapporte aux options non exercées. La charge de rémunération a été déterminée en fonction de la juste valeur des options à la date de leur octroi au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes, selon les hypothèses moyennes pondérées présentées dans le tableau suivant :

	2007	2006
Durée prévue des options	5 ans	5 ans
Taux d'intérêt sans risque	4,01 %	4,01 %
Rendement	6,6 %	7,3 %
Volatilité prévue	30,63 %	31,83 %

e) Nombre moyen pondéré de parts

Le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours du trimestre terminé le 31 mars 2007 s'est établi à 18 468 086 (8 918 795 en 2006). Le calcul de la perte diluée par part pour les périodes terminées les 31 mars 2007 et 2006 ne tient pas compte des débetures convertibles et des options sur parts, étant donné que ces instruments ont un effet antidilutif.

13. Distributions aux porteurs de parts

Le bénéfice distribuable, lequel est défini dans la déclaration de fiducie, correspond au bénéfice net établi conformément aux principes comptables généralement reconnus ayant pu faire l'objet de certains ajustements énoncés dans la déclaration de fiducie, notamment i) la réintégration de l'amortissement (à l'exception des frais de location) et de l'accroissement de la valeur comptable de la dette, ii) l'exclusion des gains et des pertes sur la cession de tout actif et iii) l'ajout ou la déduction d'autres ajustements déterminés par les fiduciaires à leur gré. Le bénéfice distribuable n'est pas une mesure du rendement financier selon les principes comptables généralement reconnus et il ne devrait pas être considéré comme une mesure de remplacement du bénéfice net ni des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation établis conformément aux principes comptables généralement reconnus, à titre d'indicateur du rendement de la FPI.

ARTIS REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

(auparavant Westfield Real Estate Investment Trust)

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires
Trimestres terminés les 31 mars 2007 et 2006 (non vérifié)

(en milliers de dollars, sauf les parts et les montants par part)

13. Distributions aux porteurs de parts (suite)

La FPI a déclaré des distributions à ses porteurs de parts inscrits totalisant 4 999 \$ au cours du trimestre terminé le 31 mars 2007 (2 427 \$ en 2006). La FPI a déclaré des distributions aux porteurs de parts de catégorie B d'AXLP se chiffrant à 189 \$ au cours du trimestre terminé le 31 mars 2007 (néant en 2006). Le montant total des distributions à payer au 31 mars 2007 s'élevait à 1 890 \$ (1 034 \$ en 2006).

14. Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation

	Trimestres terminés les	
	31 mars 2007	31 mars 2006
Charges d'exploitation recouvrables reportées	(318)\$	– \$
Charges payées d'avance	(31)	(101)
Loyers et autres débiteurs	(555)	(518)
Encaisse détenue en fiducie	327	(3 131)
Dépôts de garantie et loyers payés d'avance	929	148
Créditeurs et autres passifs	2 025	651
	2 377 \$	(2 951)\$

15. Opérations entre apparentés

	Trimestres terminés les	
	31 mars 2007	31 mars 2006
Frais juridiques passés en charges	67 \$	183 \$
Frais juridiques capitalisés	434	–
Frais de services-conseils	319	160
Frais d'acquisition	928	355
Frais de gestion des immeubles	615	326
Commissions de renouvellement des baux	112	99
Frais liés aux améliorations aux bâtiments	248	52
Intérêts débiteurs	–	34

La FPI a engagé des frais juridiques auprès d'un cabinet d'avocats associé à un fiduciaire de la FPI relativement aux placements par voie de prospectus, à des acquisitions d'immeubles et à des questions d'affaires d'ordre général. Le montant à payer au 31 mars 2007 s'élevait à 493 \$ (112 \$ en 2006).

ARTIS REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

(auparavant Westfield Real Estate Investment Trust)

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires
Trimestres terminés les 31 mars 2007 et 2006 (non vérifié)

(en milliers de dollars, sauf les parts et les montants par part)

15. Opérations entre apparentés (suite)

La FPI a engagé des frais de services-conseils et des frais d'acquisition aux termes de la convention de gestion d'actifs conclue avec Marwest Management Canada Ltd. (« Marwest »), société qui appartient à certains fiduciaires et dirigeants de la FPI et est contrôlée par ceux-ci. Le montant à payer au 31 mars 2007 se chiffrait à 400 \$ (350 \$ en 2006). Aux termes de la convention de gestion d'actifs, Marwest touche des honoraires de consultation annuels correspondant à 0,25 % du prix de base rajusté des actifs de la FPI, ainsi que des frais d'acquisition correspondant à 0,5 % du coût d'acquisition de chaque immeuble.

La FPI a engagé des frais de gestion d'immeubles, des commissions de renouvellement des baux et des frais liés aux améliorations locatives aux termes de la convention de gestion d'immeubles conclue avec Marwest. Le montant à payer au 31 mars 2007 était de néant (53 \$ en 2006). Agissant en qualité de gestionnaire général d'immeubles de la FPI, Marwest touche des honoraires de gestion, des commissions de renouvellement des baux et des honoraires liés aux améliorations locatives à des taux commercialement raisonnables.

La FPI a engagé des frais liés aux améliorations aux bâtiments qu'elle a payés à Marwest Construction Ltd., société apparentée à certains fiduciaires et dirigeants de la FPI. Le montant à payer au 31 mars 2007 se chiffrait à 47 \$ (néant en 2006).

16. Impôts sur les bénéfices

La FPI est actuellement admissible en tant que fiducie de fonds commun de placement aux fins de l'impôt sur le revenu canadien et elle ne comptabilise pas de charge d'impôts sur le bénéfice réalisé par la FPI et ses entités intermédiaires. Le 29 mars 2007, le gouvernement fédéral a déposé un projet de loi à la Chambre des communes visant à mettre en œuvre un nouvel impôt sur les distributions versées par les fiducies ou les sociétés de personnes cotées et négociées en Bourse, lesquelles sont désignées comme des « entités intermédiaires de placement déterminées » (« EIPD »).

Ce projet de loi prévoit que certaines distributions effectuées par une fiducie ou une société de personnes désignée comme une EIPD ne seront plus déductibles au moment de calculer le bénéfice imposable de cette EIPD, et que cette dernière sera assujettie à l'impôt sur les distributions à un taux essentiellement équivalent au taux d'imposition global applicable à une société par actions canadienne. Le projet de loi prévoit toutefois que les distributions versées par une EIPD à titre de remboursements de capital ne seraient pas assujetties à l'impôt.

ARTIS REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

(auparavant Westfield Real Estate Investment Trust)

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires
Trimestres terminés les 31 mars 2007 et 2006 (non vérifié)

(en milliers de dollars, sauf les parts et les montants par part)

16. Impôts sur les bénéfices (suite)

Le projet de loi prévoit que toute EIPD qui était cotée en Bourse avant le 1^{er} novembre 2006 (une « fiducie existante ») sera assujettie à l'impôt sur les distributions à compter de la fin de l'année d'imposition 2011. Toutefois, une fiducie existante pourrait se trouver assujettie à cet impôt avant la fin de l'année d'imposition 2011 si ses capitaux propres augmentaient au-delà de certaines limites établies en fonction de la capitalisation boursière de la FPI à la clôture des marchés le 31 octobre 2006. Les placements de la FPI postérieurs à cette date ont excédé la limite de croissance permise aux termes des précisions concernant la croissance normale. Par conséquent, si la FPI était désignée comme une EIPD aux termes du projet de loi adopté dans sa forme actuelle, il est prévu que les dispositions du projet de loi s'appliqueraient à compter du 1^{er} janvier 2007.

En vertu du projet de loi, le nouveau régime d'imposition ne s'appliquera pas à une fiducie de placement immobilier (une « fiducie ») qui continuera de satisfaire aux conditions prescrites relativement à la nature de ses revenus et de ses placements (les « conditions relatives aux fiducies »). À moins qu'une fiducie existante, qui constituait une fiducie de placement immobilier au moment du dépôt du projet de loi, soit en mesure de satisfaire de façon continue à toutes les conditions relatives aux fiducies, l'adoption du projet de loi actuellement proposé aurait pour conséquence immédiate l'assujettissement fiscal de la fiducie existante dès l'adoption de la loi, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur le niveau de l'encaisse disponible aux fins des distributions.

Il est possible que la FPI ne remplisse pas les conditions relatives aux fiducies énoncées dans le projet de loi sous la forme présentée à l'heure actuelle. Ces conditions contiennent un certain nombre de critères techniques qui pourraient ne pas convenir entièrement aux structures d'activités et aux biens immobiliers habituels. Si le projet de loi est adopté dans sa forme actuelle, la FPI peut se trouver assujettie à l'impôt sur certaines composantes de son bénéfice et, à compter de la date où la nouvelle loi entre pratiquement en vigueur, la FPI peut être tenue de comptabiliser des actifs et des passifs d'impôts futurs relativement aux écarts entre les valeurs comptables et fiscales qui sont censés se résorber dans les périodes à venir, et d'inscrire une charge ou un crédit correspondant à l'état consolidé des résultats pour la période.

Eu égard aux actifs et aux passifs de la FPI et de ses entités intermédiaires au 31 décembre 2006, la valeur fiscale de l'actif net dépassait sa valeur comptable nette aux fins de la comptabilité d'environ 25 540 \$. Au 31 décembre 2005, la valeur comptable nette aux fins de la comptabilité de l'actif net dépassait sa valeur fiscale d'approximativement 7 060 \$.

ARTIS REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

(auparavant Westfield Real Estate Investment Trust)

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires
Trimestres terminés les 31 mars 2007 et 2006 (non vérifié)

(en milliers de dollars, sauf les parts et les montants par part)

16. Impôts sur les bénéfices (suite)

Il est possible que des modifications soient apportées au projet de loi avant son adoption. Si le projet de loi n'est pas modifié, il se pourrait que la FPI doive restructurer ses activités de sorte qu'elle puisse minimiser, voire éliminer, l'incidence du présent projet. Toutefois, rien ne garantit que des modifications seront apportées au projet de loi actuellement proposé ou que la FPI sera en mesure de mener une restructuration en vue d'éviter d'une manière appropriée l'assujettissement à l'impôt envisagé par le projet de loi.

17. Informations sectorielles

La FPI possède et exploite différents immeubles de bureaux et de commerces de détail ainsi que divers immeubles industriels dans l'Ouest canadien. Le tableau suivant présente des informations sur ces immeubles classés selon leur type. Les charges de la FPI ainsi que les intérêts et l'amortissement des frais de financement reportés se rapportant aux débentures convertibles n'ont pas été attribués à ces catégories.

	Trimestre terminé le 31 mars 2007				
	Commerces de détail	Immeubles de bureaux	Immeubles industriels	FPI	Total
Produits	7 607 \$	8 554 \$	1 028 \$	420 \$	17 609 \$
Charges d'exploitation des immeubles	2 240	3 517	223	–	5 980
	5 367	5 037	805	420	11 629
Intérêts	2 090	1 696	294	1 326	5 406
Charges du siège social	–	–	–	1 098	1 098
Amortissement	3 284	3 930	557	11	7 782
	5 374	5 626	851	2 435	14 286
Perte de la période	(7)\$	(589)\$	(46)\$	(2 015)\$	(2 657)\$
Total de l'actif	258 010 \$	327 983 \$	64 722 \$	40 879 \$	691 594 \$

ARTIS REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

(auparavant Westfield Real Estate Investment Trust)

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires
Trimestres terminés les 31 mars 2007 et 2006 (non vérifié)

(en milliers de dollars, sauf les parts et les montants par part)

17. Informations sectorielles (suite)

	Trimestre terminé le 31 mars 2006			Total
	Commerces de détail	Immeubles de bureaux	FPI	
Produits	4 791 \$	4 410 \$	156 \$	9 357 \$
Charges d'exploitation des immeubles	1 468	2 149	–	3 617
	<u>3 323</u>	<u>2 261</u>	<u>156</u>	<u>5 740</u>
Intérêts	1 280	925	701	2 906
Charges du siège social	–	–	451	451
Amortissement	2 408	2 332	93	4 833
	<u>3 688</u>	<u>3 257</u>	<u>1 245</u>	<u>8 190</u>
	(365)	(996)	(1 089)	(2 450)
Gain sur la cession d'un immeuble productif de revenu	941	–	–	941
	<u>576 \$</u>	<u>(996) \$</u>	<u>(1 089) \$</u>	<u>(1 509) \$</u>
Perte de la période				
Total de l'actif	210 379 \$	120 185 \$	33 887 \$	364 451 \$

18. Contrepartie conditionnelle

Conformément à la convention d'achat-vente relative à Heritage Square, le vendeur a droit à un ajustement du prix d'achat en relation avec des événements futurs. La convention d'achat-vente prévoit une contrepartie conditionnelle en fonction de certains contrats de location venant à échéance avant le 30 juin 2011 et qui sont renouvelés à un taux de location plus élevé, déduction faite des frais de location. Le calcul prévoit que l'écart entre les taux doit être capitalisé dans une mesure de 7,5 % et que 30 % de ce montant doit être versé au vendeur. Le montant et le moment de la contrepartie conditionnelle ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle. Lorsqu'ils pourront être déterminés, la contrepartie sera inscrite à titre d'actif incorporel.

ARTIS REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

(auparavant Westfield Real Estate Investment Trust)

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires
Trimestres terminés les 31 mars 2007 et 2006 (non vérifié)

(en milliers de dollars, sauf les parts et les montants par part)

19. Événements postérieurs à la date du bilan

Le 1^{er} avril 2007, la FPI a acheté l'immeuble MTS Call Centre situé à Winnipeg, au Manitoba. Cet immeuble a été acquis en contrepartie de 13 750 \$ et le prix d'achat a été réglé au moyen d'une combinaison d'espèces et de nouveaux financements hypothécaires totalisant 9 100 \$ et portant intérêt au taux annuel de 4,95 %.

Le 1^{er} avril 2007, la FPI a fourni un financement hypothécaire de premier rang d'un montant de 15 000 \$ à un tiers. Le prêt hypothécaire est garanti par l'immeuble productif de revenu du tiers, soit l'immeuble dénommé Capital Place situé à Edmonton, en Alberta. Le prêt hypothécaire porte intérêt au taux annuel de 9 % et des versements mensuels doivent être faits en remboursement des intérêts uniquement. Le prêt hypothécaire vient à échéance le 31 mars 2009 et le montant en capital deviendra exigible à cette date.